

**ANNEXE B2 : LOGICIEL S-RISK®, ADAPTATIONS POUR UNE APPLICATION EN
WALLONIE**



Le logiciel S-Risk® a été développé par le VITO pour remplacer le logiciel Vlier-Humaan®. En Wallonie, c'est la version wallonne qui doit être utilisée. Celle-ci comprend une série d'adaptations pour une application en Wallonie. Ces adaptations sont présentées au tableau suivant (Tableau 1).

Tableau 1. Adaptations apportées au logiciel S-Risk® WAL comparé à la version FI/Bxl

Paramètres	S-Risk® WAL	S-Risk® FI/Bxl
Sols / horizons	<p>1 sol générique pour le calcul des VS_H</p> <p>8 horizons standards :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Limon</i> ; - <i>Argile</i> ; - <i>Limon sableux</i> ; - <i>Limon sableux léger</i> ; - <i>Argile lourde</i> ; - <i>Sable limoneux</i> ; - <i>Sable</i> ; - Limon caillouteux <p>1 remblai standard</p> <p>→ Adaptation de toutes les propriétés physico-chimiques des horizons sur base de données wallonnes</p>	<p>1 sol générique pour le calcul des VS_H</p> <p>7 horizons standards</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Limon</i> ; - <i>Argile</i> ; - <i>Limon sableux</i> ; - <i>Limon sableux léger</i> ; - <i>Argile lourde</i> ; - <i>Sable limoneux</i> ; - <i>Sable</i> - <p>Propriétés physico-chimiques des horizons définies sur base de données flamandes</p>
Scénarios standards	<p>Suppression du scénario récréatif « vacances » (REC_{stay}).</p> <p>Ajout du scénario récréatif intérieur (REC_{in}) dans l'application 1</p> <p>→ Application 1 : 6 scénarios standards</p> <p>→ Application 2 et 3 : 8 scénarios standards</p>	<p>Application 1 : 6 scénarios standards (AGR, RES_{veg}, REC_{out}, REC_{stay}, IND_i et IND_n)</p> <p>Application 2 et 3 : 9 scénarios standards</p>
Liste des polluants	<p>Ajout de polluants spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Phénols</i> ; - <i>TPH aliphatique ($EC_{>21-35}$)</i> ; - <i>TPH aromatique ($EC_{>6-7}$)</i> ; - <i>TPH aromatique ($EC_{>7-8}$)</i> 	/

Paramètres	S-Risk® WAL	S-Risk® FI/Bxl
Polluants - VTR	Actualisation des VTR ¹ et harmonisation en Wallonie (Annexe B3).	Non révisées
Polluants – teneurs ambiantes	Teneurs ambiantes dans l'air intérieur/extérieur, l'eau de boisson et les denrées mises à « 0 »	Teneurs ambiantes dans l'air intérieur/extérieur, l'eau de boisson et les denrées définies sur base de données flamandes et autres références bibliographiques (1998 à 2006)
Polluants – valeurs normatives (« concentrations limites »)	Valeurs légales utilisées pour <ul style="list-style-type: none"> - Air extérieur : directives 2008/50/CE et 2004/107/CE - Eau de boisson : Code de l'eau et AGW 25/02/2016 	Concentrations limites utilisées pour l'eau de boisson, l'air extérieur (= air intérieur), les aliments quand données disponibles. Données utilisées issues de normes légales ou valeurs guide de l'OMS ou calculées à partir de VTR.
Taux d'ingestion de particules de sol et de poussières	Non révisé ²	Mis à jour en mai 2019 ³
Paramètres physico-chimiques et VTR de certains chlorés	Non révisé ²	Mis à jour en mai 2019 ³ pour dichlorométhane, 1,1,1-trichloroéthane, trichloroéthène, tétrachlorométhane, tétrachloroéthène
Ajout du perfluorooctane sulfonic acid (PFOS) et du perfluorooctanoic acid (PFOA) dans la liste de polluants	Non réalisé car VTR non validées dans le cadre du Comité VTR - ces substances sont reprises dans la BD PNN	Documents reprenant les données de ces polluants et dérivation de valeurs limites disponibles sur https://s-risk.be/en/documents

¹ Il est à souligner que des recherches dans le domaine toxicologique se poursuivent et que la sélection des VTR doit donc périodiquement être mise à jour dans le cadre d'une veille scientifique en raison de la parution de nouvelles VTR.

² La Wallonie n'a pas adopté la mise à jour de mai 2019 de la version FI/Bxl car, scientifiquement, les taux d'ingestion pris en compte dans S-Risk® 1.2.6. sont toujours d'actualité et les VTR ont déjà été mises à jour en Wallonie. De plus, cette mise à jour pourrait modifier les VS_H et, éventuellement, les VS du décret sols. Les modifications des paramètres physico-chimiques et des VTR ont été influencés par le résultat du calcul des normes en Flandre.

³ Cette mise à jour intervient dans le cadre de la révision des normes en Flandre et dans le cadre d'une actualisation des paramètres jugés obsolètes par le VITO de certains composés chlorés.